

Traité sur le commerce des armes (TCA)
6^e Conférence des Etats parties (17-21 août 2020)

Débat général – Déclaration de la France

La France présente ses compliments à l'Argentine pour sa désignation à la présidence de la 6^e Conférence des Etats parties. Elle s'associe à la déclaration de l'Union européenne, et formule à titre national les remarques suivantes.

Tout d'abord, la France réaffirme son attachement au traité sur le commerce des armes, auquel elle est partie depuis son entrée en vigueur en 2014. Elle demeure pleinement mobilisée pour concourir à la réalisation du double objectif poursuivi par le Traité : améliorer la régulation du commerce international licite des armes classiques et renforcer la lutte contre le trafic illicite de ces armes.

Le Traité constitue un précieux instrument du multilatéralisme en ce qu'il fournit le cadre d'un dialogue constructif entre les Etats mais également avec la société civile et le secteur privé. Si la situation sanitaire n'a pas permis la tenue dans des conditions normales de la seconde session des groupes de travail, du second comité préparatoire et de la conférence des Etats parties, nous remercions la présidence et le Secrétariat pour les efforts qu'ils ont mis en œuvre dans ces circonstances exceptionnelles, afin de permettre aux Etats parties de prendre des décisions essentielles au fonctionnement du Traité, et d'organiser la poursuite des travaux d'ici la prochaine Conférence des parties.

Des efforts demeurent nécessaires en vue de l'universalisation du Traité, permettant ainsi de conforter son statut de norme internationale pour la régulation des transferts d'armes classiques. Nous progressons vers cet objectif comme en témoignent les récentes adhésions de l'Afghanistan, de la Chine, des Maldives, de la Namibie, de Niue et de Sao Tomé-et-Principe. Nous appelons tous les Etats non parties, qu'ils soient pays d'export, d'import ou de transit, à rejoindre le Traité.

Au cours de l'année écoulée, malgré les perturbations liées à la situation sanitaire, la France a continué à participer activement aux efforts de promotion du traité sur le commerce des armes auprès d'Etats non parties, et aux actions de coopération et d'assistance pour accompagner des Etats parties dans la mise en œuvre de celui-ci. Ainsi, dans le cadre du programme *ATT Outreach Project II* de l'Union européenne, l'agence française *Expertise France* a mené plus d'une quarantaine d'activités dont, en 2020, l'organisation d'actions de sensibilisation, de formation et des séminaires régionaux au Burkina Faso, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Guyana, au Mali et aux Philippines.

La lutte contre le détournement est l'un des objectifs fondamentaux du Traité. La France s'est tout particulièrement investie dans les travaux conduits sur ce thème dans le cadre du traité sur le commerce des armes. Nous saluons l'initiative de la présidence argentine d'avoir choisi pour priorité l'échange d'informations et la transparence dans ce domaine. Nous soutenons, en outre, la mise en place du Forum d'échanges d'information sur le détournement (Diversion Information Exchange Forum), qui permettra aux Etats parties d'avoir des discussions concrètes et opérationnelles sur le sujet.

Parmi les objectifs du Traité figure aussi la promotion d'une plus grande transparence du commerce international des armes. A cet égard, l'obligation posée par l'article 13 de remettre un rapport initial et un rapport annuel revêt une importance primordiale. Nous partageons la préoccupation du Secrétariat face à la baisse continue de la proportion d'Etats parties ayant remis leur rapport annuel, et nous appelons l'ensemble des parties au Traité à respecter leurs obligations en ce domaine.

Enfin, nous exprimons notre préoccupation face aux difficultés financières rencontrées par le Traité. Le paiement par tous les Etats de leurs contributions demeure une condition nécessaire à la viabilité et au bon fonctionnement du Traité. C'est pourquoi la France apporte son soutien aux efforts du Comité de gestion, pour définir les modalités de la procédure d'arrangement qui permettra aux Etats de se mettre en conformité avec leurs obligations financières./.